

« UNE RÉFORME POUR LA DÉMOCRATIE »

**MÉMOIRE SUR L'AVANT-PROJET DE LOI
SUR LA RÉFORME DE LA LOI ÉLECTORALE**

Présenté à :
M. Louis Breault
Secrétaire de la Commission des Institutions

**MOUVEMENT DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ
SECTION SAGUENAY-LAC-ST-JEAN**

(MDC Saguenay-Lac-St-Jean)

Chicoutimi, le 10 janvier 2006

MOUVEMENT DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ SECTION SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Mesdames et messieurs, membres de la Commission,

Le Mouvement Démocratie et Citoyenneté, section Saguenay-Lac-St-Jean, vous souhaite la plus cordiale bienvenue dans leur région et vous remercie de lui fournir l'occasion de participer à la consultation sur le renouvellement et l'amélioration de la Loi électorale au Québec.

1- Le groupe signataire et les motifs de son intervention

Les personnes qui forment ce groupe régional ont d'abord participé aux États généraux sur la réforme des institutions démocratique, à Québec, en 2003. Elles ont ensuite tenu plusieurs activités pour se familiariser, entre autres, avec les différents modes possibles de scrutin électoral. Elles ont accueilli des conférenciers tels André Larocque de l'E.N.A.P., Michel Venne de l'Institut du Nouveau Monde, Françoise David d'Option Citoyenne, Louise Paquet du Collectif Féminisme et Démocratie, Claude Béland du Mouvement Démocratie et Citoyenneté du Québec. Plus récemment, elles ont étudié l'Avant-projet de loi proposé par le gouvernement du Québec. Leur Mémoire sera plutôt sobre et sans prétention. Puisse-t-il contribuer un tant soit peu à l'amélioration de la vie démocratique au Québec et à une véritable réforme de la loi électorale.

Deux situations sont préoccupantes en regard de l'activité politique et devraient solliciter l'attention des membres de la Commission : la faiblesse de la participation électorale surtout chez les jeunes générations, et la perte de crédibilité des hommes et des femmes politiques. Beaucoup de québécois et de québécoises sont en effet désabusés faces à la politique, ne croient plus beaucoup aux valeurs démocratiques et ne se donnent même plus la peine

d'aller voter. En 2003, à peine deux électeurs sur trois se sont prévalus de leur droit de vote. Chez les 18 à 35 ans, la moitié seulement se sont présentés aux urnes. Le double langage de beaucoup de politiciens, les fausses promesses et les enchères à coup de milliards en temps d'élections et aussi le manque d'éducation civique ne favorisent-ils pas la démobilisation d'un grand nombre par rapport à la politique ? N'y aurait-il pas moyen de « faire de la politique » autrement ? Sans viser un idéal trop élevé et inatteignable, est-il encore possible de redonner ses lettres de noblesse à la politique ? N'est-elle pas le domaine de la plus vaine solidarité ? Si une nouvelle loi électorale ne peut à elle seule redorer son blason, elle peut certes y contribuer. Tout renouveau dans quel que domaine que se soit suscite toujours de l'intérêt, stimule la réflexion et provoque des engagements. Les travaux de la présente Commission vont sûrement contribuer à l'atteinte de ces nobles objectifs.

De façon générale, le groupe local régional de Démocratie et Citoyenneté est d'accord avec un grand nombre d'éléments de l'Avant-projet de loi. Il se permettra seulement d'insister sur quelques points et de montrer son désaccord sur d'autres points.

2- Le mode de scrutin

La réforme du mode de scrutin constitue évidemment le mets principal de l'Avant-projet de loi. Elle retient l'attention de beaucoup d'intervenants et d'intervenantes. Elle sera valable si elle rejoint les cinq objectifs suivants : le respect de la volonté populaire en ce que tous les votes comptent, le reflet du pluralisme politique, l'importance des régions comme territoires, l'égalité hommes et femmes, la diversité ethnoculturelle.

2.1- Le scrutin proportionnel mixte et son application

La proposition du gouvernement d'un scrutin proportionnel mixte est intéressante. Son application mérite toutefois des améliorations. La création des districts électoraux tels que présentés est discutable et ne

permet pas de rejoindre les objectifs d'une plus grande ouverture au pluralisme politique et de représentativité territoriale. Il est donc très important que les régions comme territoire demeurent bien représentées et qu'en même temps des tiers partis puissent accéder à l'Assemblée Nationale. Pourquoi ne pas conserver les régions administratives actuelles, en accordant plus d'espace au pluralisme dans les grandes agglomérations québécoises ? Au fond, le grand défi posé à la Commission est de trouver les moyens de concilier compensation nationale et compensation régionale dans l'attribution des sièges au scrutin proportionnel de listes. Un jugement à la Salomon quoi ! La région administrative 02, soit le Saguenay-Lac-St-Jean, comporte un grand territoire. Il est souhaitable qu'elle soit bien représentée et qu'elle puisse conserver ses cinq représentants actuels. En même temps, elle désire apporter sa contribution à l'accession des petits partis à l'Assemblée Nationale, en particulier ceux plus à gauche. Un drame cornélien à assumer.

2.2- Le double vote

Plusieurs regroupements parmi les plus influents de la société civile réclament la possibilité pour les électeurs et les électrices de pouvoir voter deux fois sur le même bulletin. Le premier vote, au scrutin majoritaire, sert à élire le candidat ou la candidate de leur choix dans les circonscriptions et le deuxième, au scrutin proportionnel de liste, à élire les députés de compensation et à exprimer leur préférence par rapport aux partis en lice. Le système de votation permet aux électeurs et aux électrices d'exprimer toutes les nuances de leurs opinions politiques et évite les contraintes du fameux « vote stratégique ». Le deuxième vote au scrutin proportionnel rendrait davantage possible une percée des petits partis et corrigerait un peu mieux les distorsions causées par le scrutin majoritaire.

3- Représentation des femmes et des minorités ethnoculturelles

Parmi les différents parlements à travers le monde, le Québec conserve un pourcentage déjà intéressant en ce qui concerne la représentation féminine. Il est actuellement de l'ordre de 32%. Il y a encore place à amélioration. Les mesures incitatives de nature financière proposée dans l'Avant-projet de loi pour favoriser autant que possible une représentation égale, du moins équitable, des hommes et des femmes sont déjà très pertinentes. Ne seraient-elles pas encore meilleures si l'on abaissait de 15% à 5% des voix le remboursement des dépenses électorales des candidates ? De même pour la représentation des communautés ethnoculturelles, hommes ou femmes. Le remboursement des dépenses étant plus généreux encouragerait les partis à présenter davantage de candidates ou de personnes issues des communautés culturelles.

4- Démocratie participative et gouvernance

Sans minimiser le rôle central du gouvernement et des élus dans l'organisation du vivre ensemble dans une société, il est important de reconnaître que la soif de participation s'exprime avec de plus en plus de force pour influencer sur les décisions qui affectent la vie quotidienne et qui construisent un avenir. À cet égard, la grande mobilisation qui a abouti à la loi pour la lutte contre la pauvreté montre qu'une telle perspective n'est pas du tout utopique. La société civile par ses diverses composantes souhaite que soit mise en place une démocratie davantage participative par l'utilisation entre autres des référendums et des initiatives de consultation populaire. En passant, les travaux de la présente commission ainsi que la place d'un comité de citoyen en son sein expriment bien que le rapport à l'État est en train de changer.

5- L'adoption d'un nouveau mode de scrutin par référendum

Les membres de la section Saguenay-Lac-St-Jean de Démocratie et citoyenneté souhaitent que l'adoption d'un nouveau mode de scrutin se fasse par

référendum, même si cette formule comporte certains risques et soit beaucoup plus exigeante. Ne serait-ce pas là une excellente occasion de faire de l'éducation civique et de promouvoir la coresponsabilité politique de tous les citoyens et citoyennes ? Une grande mobilisation non partisane ferait appel à la collaboration de tous les secteurs de la société, en particulier les milieux d'enseignement et de formation ainsi que le monde du communautaire. Un tel processus servirait en outre à combler un tant soit peu deux déficiences de notre démocratie signalées ci-haut : la faible participation électorale surtout chez les jeunes générations et la perte de crédibilité dans les femmes et les hommes politiques parmi la population. De toute façon, après l'adoption d'une loi sur un nouveau mode de scrutin, il sera nécessaire d'entreprendre une grande campagne d'informations et d'éducation populaire. Des personnes autour de nous disent déjà que des élections à la proportionnelle rendront les choses plus compliquées. Il faudra les convaincre du contraire.

6- Autres questions pratiques

6.1- Le jour des élections

Le Jour du Seigneur offrant beaucoup plus de temps libre dans une société québécoise ultra sécularisée, il serait sûrement un bon choix pour des élections. Il remplacerait avantageusement le lundi pour diverses raisons comme par exemple, un accès plus facile à des locaux ainsi que le recrutement de bénévoles par des partis politiques.

6.2- Élections à date fixe

La tenue d'élections à date fixe, aux quatre ans, est un des projets les plus souvent mentionnés. Cela éviterait les tergiversations du premier ministre guettant pendant des mois le moment favorable à son parti pour déclencher des élections. Cela donnerait aussi plus de temps pour planifier des activités visant à stimuler la participation.

6.3- Le vote électronique

L'utilisation des terminaux électroniques dans les bureaux de scrutin est certes la voie de l'avenir, mais il n'y a pas d'urgence à l'implanter. Le Directeur général des élections devrait en faire une étude plus poussée de même que pour d'autres moyens de votation à distance. Les générations montantes seront davantage aptes à les utiliser. Peut-être seront-elles alors davantage motivées à aller voter.

6.4- Formation à la citoyenneté et à la démocratie

Dans leur rapport, les membres de la Commission pourraient suggérer la mise en place de programmes de formation civique à tous les niveaux d'enseignement.

Conclusion

L'Avant-projet de loi pour la réforme de la Loi électorale contient de très bons éléments pour le renouvellement de la vie démocratique au Québec. Les travaux de la Commission spéciale contribueront certes à son amélioration, en attendant d'aller plus loin...

Les membres du Mouvement Démocratie et Citoyenneté du Royaume du Saguenay-Lac-St-Jean ont voulu apporter leur modeste contribution au succès de cette entreprise politique non partisane.

RECOMMANDATIONS

Les membres du groupe Démocratie et citoyenneté au Saguenay-Lac-St-Jean présentent à la Commission spéciale sur la Loi électorale quelques recommandations.

- I- **CONSIDÉRANT** l'opportunité de raffermir la confiance dans nos représentants et représentantes à l'Assemblée nationale ainsi que dans nos institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT l'opportunité de remobiliser la population québécoise, en particulier les jeunes générations, à exercer leur droit de vote lorsqu'il est requis.

Il est proposé qu'une véritable réforme de la Loi électorale québécoise soit entreprise et appliquée dans les délais les meilleurs.

- II- **CONSIDÉRANT** l'importance de renouveler le mode de scrutin actuel pour qu'il soit davantage favorable à la poursuite des objectifs suivants :

- Le respect de la volonté populaire exprimée lors des élections;
- La reconnaissance du pluralisme politique présent dans la société québécoise;
- Le maintien de l'importance de la représentation des régions comme territoire;
- L'accessibilité égale, ou du moins équitable, des femmes et des hommes à l'Assemblée Nationale;
- La reconnaissance de la diversité culturelle de la nation québécoise.

Il est proposé :

- 1- **Que soit adoptée, après quelques amendements importants, comme mode de scrutin au Québec la formule appelée dans l'Avant-projet de loi « Proportionnelle mixte compensatoire » comprenant 77 sièges de circonscription et 50 sièges de compensation.**
- 2- **Que soit abandonnée, pour l'attribution des 50 sièges compensatoires, la division du territoire québécois par districts et que soit plutôt adoptée celle, proposée par le Comité directeur des États généraux, des 15 régions administratives actuelles en plus de diviser les régions métropolitaines de Montréal et de Québec en respectivement quatre et deux circonscriptions.**
- 3- **Que soit trouvée ou imaginée, pour l'attribution des sièges compensatoires, une formule médiane entre une compensation nationale et une compensation régionale pour tenir compte à la fois du pluralisme politique et de l'importance des régions comme territoire, la proposition précédente étant déjà une amorce de solution.**

- 4- Que soit instauré un système de deux votes sur le même bulletin, un premier pour le choix d'un candidat de circonscription, un second pour le choix d'un parti à partir de listes pour la proportionnelle.**
- 5- Que soit bonifiée la proposition de l'Avant-projet de la loi relative à la représentativité des femmes et des minorités ethnoculturelles à l'Assemblée nationale, entre autres en abaissant de 15% à 5% des voix le seuil exigé pour le remboursement des dépenses électorales faites pour les candidates et les candidats.**

III- CONSIDÉRANT l'opportunité d'améliorer d'autres aspects de la Loi électorale,

Il est proposé :

- 1- Que soit instaurée, au Québec, la tenue d'élections à date fixe, de préférence vers la fin du printemps, et ce aux quatre ans;**
- 2- Que le futur projet de loi sur la réforme électorale soit soumis, avant son adoption, à un référendum et qu'une campagne d'informations soit entreprise à cet effet;**
- 3- Qu'un programme de formation à la citoyenneté et à la démocratie soit offert, comme suivi à la réforme de la Loi électorale, aux étudiantes et aux étudiants à tous les niveaux d'enseignement.**
- 4- Que les initiatives de consultation populaire soient utilisées, en temps jugé opportun, pour une gouvernance davantage favorable à une démocratie participative.**

Démocratie et citoyenneté au Saguenay-Lac-St-Jean remercie les membres de la Commission spéciale pour leur bonne attention et désire, si possible, les rencontrer et dialoguer avec eux lors de leur passage dans la région, le 21 février prochain.

Le cas échéant, prière de contacter :

M. Florent Villeneuve
574, Jacques-Cartier Est
Chicoutimi, Qc
G7H 1Z5
Tél. : (418) 549-3854
Télec. : (418) 543-8609
Courriel : flovill200@hotmail.com